

COURS ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE (COP) INSCRIPTION

Du 3 au 6 juin 2012
Ottawa (Ontario)

INFORMATION CONCERNANT LE CANDIDAT

Afin que votre confirmation vous parvienne rapidement, veuillez préciser tous les renseignements requis sur le formulaire d'inscription ci-dessous. Les demandes d'inscription seront traitées sur la base du premier arrivé, premier servi.

M. MME

NOM : _____

SOCIÉTÉ : _____

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : _____

TÉLÉPHONE : _____ TÉLÉC. : _____

COURRIEL : _____

THÈME DU COURS (*COCHEZ UNE CASE*) :

Finance & Placements Prestations collectives Assurance-vie individuelle et rentes Prestations de retraite
 Finance Placements

COURS BILINGUE :

Si on vous donnait le choix, préféreriez-vous prendre part aux travaux d'un groupe de discussion francophone? (*Vous serez avisé si une séance est offerte en français.*)

Oui Non Aucune préférence

INFORMATIONS SUR LES PAIEMENTS

DROITS D'INSCRIPTION : 1 200,00 \$

13 % TVH (106861503RT) : 156,00 \$

MONTANT TOTAL DÛ : 1 356,00 \$

POUR L'ICA SEULEMENT

Candidat :

Batch :

Chèque :

OPTIONS DE PAIEMENT :

Chèque (*libellé à l'ordre de l'Institut canadien des actuaires*)

VISA MASTERCARD

N° DE LA CARTE : _____ EXP: _____

NOM DU DÉTENTEUR : _____

SIGNATURE DU DÉTENTEUR : _____

Le paiement complet et la preuve des crédits (tel que précisé à la rubrique Qualification ci-dessous) doivent être inclus au moment de l'inscription, sans quoi nous ne pourrions traiter votre demande. Un avis de confirmation vous sera envoyé dans les 10 jours suivant la réception de votre inscription et de votre paiement; sinon, veuillez communiquer avec Leona Campbell au (613) 236-8196, poste 124 ou leona.campbell@actuaires.ca.

QUALIFICATION

J'ai lu la « Note de présentation générale » qui comprend toutes les règles et règlements qui régissent le COP et je m'engage à les respecter. Je joins à la présente une preuve des crédits obtenus pour les cours P, FM, M et C (avec VEE intégrale), les exigences du FAP, et les examens du FSA de la Society of Actuaries ou la preuve du titre de Fellow auprès de la Society of Actuaries, de la Casualty Actuarial Society, de l'Institute of Actuaries (R.-U.) ou de l'Institute of Actuaries (Australie).

SIGNATURE DU CANDIDAT : _____ DATE : _____

Faites parvenir votre formulaire d'inscription dûment complété, la preuve des crédits et le paiement par la poste, par télécopieur ou par courriel à l'Institut canadien des actuaires, 360, rue Albert, bureau 1740, Ottawa ON K1R 7X7
Télé. : (613) 233-4552 Courriel : leona.campbell@actuaires.ca

COURS ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE (COP)

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidats qui satisfont aux exigences d'admissibilité doivent remplir le formulaire d'inscription ci-joint et le retourner au Secrétariat de l'ICA, et y joindre le montant des frais d'inscription avant le 1^{er} avril. Les frais doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription, sans quoi le formulaire ne sera pas traité.

L'inscription est régie par le principe des premiers arrivés, premiers servis, selon la date de réception du formulaire et des frais d'inscription. Compte tenu de cette dernière condition, certains volets peuvent ne pas être offerts à chaque COP. **Les inscriptions seront acceptées en fonction du nombre de places.**

Les candidats recevront un avis de confirmation de l'inscription environ 10 jours après la réception du formulaire d'inscription et du paiement. Veuillez vérifier l'exactitude des données sur l'avis de confirmation.

EXIGENCES D'ADMISSIBILITE

En 2007, la SOA a procédé à une refonte de son programme de formation et une partie du contenu canadien est maintenant intégrée aux examens CSP et DP pour les volets de l'assurance-vie individuelle et des rentes et des prestations de retraite. Certains de ces aspects seront aussi abordés dans le cadre du COP, mais à un niveau plus précis et avec une emphase davantage pratique.

Les candidats qui ont réussi les examens CSP et DP pour les volets de l'assurance-vie individuelle et des rentes et des prestations de retraite sont toujours tenus de réussir le COP pour obtenir leur titre de FICA.

Pour devenir Fellow de l'ICA (FICA), le candidat doit réussir le Cours orienté vers la pratique (COP). À l'heure actuelle, pour être admis à ce cours, il doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- obtenir **TOUS les crédits rattachés au cours P, FM, M et C (avec VEE complet), toutes les exigences du FAP** (les huit modules FAP et les évaluations intérimaires et finales) **et les deux examens du FSA** de la Society of Actuaries (N.B. aucune exception ne sera accordée); OU
- être Fellow d'une association actuarielle reconnue.

POLITIQUE D'ANNULATION

Les frais d'inscription, moins 50 \$, ne seront remboursés que si les demandes sont présentées par écrit à l'ICA, sept jours ouvrables avant le début du COP. Par la suite, votre paiement devient une note de crédit, moins des frais d'administration de 125 \$. Cette note de crédit, qui est valide pour une année complète, peut servir à régler l'inscription à un COP ultérieur, à une assemblée ou à un colloque de l'ICA. Aucun remboursement ne sera traité pour les demandes d'annulation reçues après le début du cours. Les cas spéciaux seront évalués individuellement et la décision finale sera rendue par écrit par le directeur des opérations de l'ICA.

L'ICA se réserve le droit d'annuler une séance du COP si la situation le justifie. En cas d'annulation, les droits d'inscription seront remboursés. L'Institut canadien des actuaires ne peut être tenu responsable des annulations de vol ni d'autres frais d'annulation imposés aux participants.